

MOBILISATION DU 13 OCTOBRE 2023

A la DDFiP 40:

Taux de la DDFIP	17,13%
Taux national	9,23 %
Catégorie C	23,33 %
Catégorie B	21,74 %
Catégorie A	7,81 %
Catégorie A+	2,13 %



Direction	5,38 %
SIP-SIE-CDIF	30,14 %
SIE-SIP/SIE-PRS	27,27 %
Trésoreries, SGC	12,66 %
Brigades, BCR,PCE,PCRP	21,05 %
SPF	14,29 %

SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE : HYPOTHEQUER L'AVENIR

Un webinaire relatif aux Services de Publicité Foncière (SPF) d'export réuni le 23 mai dernier, dont **F.O.-DGFIP** s'est procuré le contenu, démontre les **conséquences néfastes déjà dénoncées par notre syndicat de la création des services d'appui à la publicité Foncière (SAPF)** déployés sur toute la France.

Au regard des participants à ces groupes de travail (GT) existants depuis 2021, à savoir représentants des directions, responsables de divisions, responsables de SPF, responsables de SAPF et représentants de la DDG Île de France, SDNC, ENFIP et du bureau GF 3B, il est évident que les agents ne seront pas pris en compte dans le dispositif !

Pour rappel, la création des SAPF avait pour principe de base le **soutien des SPF en difficulté tout en préservant leur bon fonctionnement** avec l'objectif d'un délai de publication « raisonnable » de 20 à 30 jours.

Sauf que ce dernier GT prône une nouvelle expérimentation en transférant l'extension des rejets de formalité et le traitement de certains services pour ordre (REPO) aux SAPF. **Encore deux missions en moins pour les SPF et pas des moindres !**

Forcément, l'extension de ces transferts de missions aux SAPF auront pour conséquence le **transfert d'emplois des SPF** dits d'exports vers ces mêmes SAPF !

Que va-t-il rester des SPF départementaux concernés à l'horizon 2027 ? Le constat est effarant : ces structures se voient réduites à leur plus simple expression voire amenées à disparaître.

Ce ne sont **pas moins de 568 emplois qui devraient être transférés** des SPF départementaux vers les SAPF.

Il est intolérable que sous couvert de **prétendus dispositifs d'entraide des SPF** départementaux qui ont vu leurs effectifs réduits à peau de chagrin au fur et à mesure du déploiement de FIDJI puis de TELEActes, la DGFIP **les détruit insidieusement** au profit de méga structures éloignées des besoins des populations.

L'idée consistant à créer des structures d'appui en déshabillant les services de proximité qu'elles sont censées renforcer commence à devenir une facheuse habitude. D'autant qu'au bout du compte ce sont parfois ces derniers qui doivent rapidement venir en appui des structures censées les renforcer avec des moyens amputés pour les financer.

TROISIEME CAMPAGNE DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS AU TITRE DE 2023

Au titre de ce millésime, plus 1 400 contractuels auront rejoint les services de la DGFIP au plus tard au 31 décembre 2023.

Cette troisième vague vise à offrir la possibilité de recruter 308 contractuels supplémentaires, en catégorie A, B et C, réparties sur une grande partie des directions.



Parmi ces autorisations, 127 contrats ont été octroyés dans le cadre du renfort « Gérer Mes Biens Immobiliers » (GMBI) suite à un recensement effectué auprès des directions locales. La Direction Générale précise que les autres autorisations attribuées (181) ont fait l'objet d'un examen croisé entre le taux de vacance et l'analyse des délégués du Directeur Général.

Ces 181 recrutements se répartissent comme suit :
151 CDD de 3 ans et 30 CDD de 1 an.

- Les 151 CDD de 3 ans visent 7 recrutements en catégorie A, 62 en catégorie B et 82 en catégorie C.

- Les 30 CDD de 1 an visent 1 recrutement en catégorie A, 6 en catégorie B et 23 en catégorie C.

Les 127 recrutements spécifiques qui seront affectés dans le cadre du renfort « Gérer Mes Biens Immobiliers » concernent uniquement des recrutements en catégorie C pour des CDD de 1 an.

**PROJET D'ACCORD PREVOYANCE :
FO FONCTIONNAIRES NE SIGNERA PAS !**

Après analyse par le bureau de la fédération **FO Fonctionnaires**, du projet d'accord Prévoyance pour la Fonction Publique de l'État, notre syndicat a décidé de ne pas y apposer sa signature.

Pourquoi ? Parce que ce projet, même s'il contient quelques avancées dont certaines sont à mettre au crédit de **FO** (la subrogation pour les contractuels ou la rente pour les orphelins), ignore la très grande majorité des personnels. En effet, en réservant les évolutions de la prévoyance statutaire aux seuls agents de la Fonction Publique de l'État, trois millions d'agents territoriaux et hospitaliers sont laissés de côté.

Pour **FO**, le statut des fonctionnaires doit s'appliquer à tous les agents de la Fonction Publique.

Étendre le congé de maladie ordinaire à six mois sans perte de rémunération aurait constitué une vraie avancée sociale. Le Gouvernement a préféré maintenir une durée de trois mois, sans amélioration de l'indemnisation.

La suppression de la mise en retraite d'office pour invalidité se fera au détriment des congés de longue durée sans garantie absolue de ne pas être licencié avant l'âge de départ en retraite.

Enfin, en se contentant d'une adhésion facultative à la complémentaire prévoyance, le Gouvernement détruit le couplage santé/prévoyance tel qu'il existait historiquement dans tous les ministères.

Désormais, les agents publics devront s'assurer individuellement au prix fort. Il faut préserver le couplage santé/prévoyance.

Pour **FO**, les droits, garanties et obligations des fonctionnaires doivent être les mêmes pour toutes et tous.

C'est donc sans ambiguïté, que face à ce manque d'ambition et ces reculs, **FO Fonctionnaires** a tranché s à 84,03% de voix CONTRE ce projet d'accord Prévoyance dans la Fonction Publique de l'État.



**PONT NATUREL DU 10 MAI 2024 :
SIGNER MASSIVEMENT LA PETITION !**

La géphyrophobie est un **trouble anxieux caractérisé par la peur des ponts** ou de traverser des ponts. Ceux qui en sont atteints tentent d'éviter par tous les moyens les chemins qui passent par des ponts.

Tous les CSAL qui se réunissent depuis quelques semaines confirment, les uns après les autres, **un entêtement suspect à refuser aux personnels le bénéfice du pont naturel le 10 mai 2024.**

En décidant par note de service de refuser d'accorder aux agentes et aux agents ce pont naturel, la **Direction Générale** a choisi de **préserver la campagne et son taux de décroché au risque d'augmenter son taux de décrocheurs.**

Quel signal détestable envoyé aux personnels qui ont assuré la dernière campagne dans les conditions que l'on sait !

Mieux, cette consigne serait d'application stricte et **interdiction aurait été faite aux directions locales**, pourtant les mieux placées pour apprécier la meilleure organisation possible, **d'y déroger.** On en fait **une question de principe, ceux-là même qu'on avait bien vite oubliés cet été.**

Cette décision, et quelques autres dans la période, sentent **le retour à un caporalisme d'un autre temps, a rebours de la bienveillance managériale prônée à grand renfort de référentiel.** Et ces dérives qui se multiplient sont inquiétantes.

Même **la souplesse la plus élémentaire est passée à la trappe** alors, qu'ici ou là, on ressuscite la règle des 50% de présents qui avait, depuis quelques années déjà, cédé la place à la «présence significative» autorisant les adaptations locales intelligentes.

Il ne s'agit évidemment pas d'imposer des jours de congés mais bien de **permettre à ceux qui, toujours les mêmes, ne pourraient pas en bénéficier à raison des contraintes de leur fonction, de l'organisation du service ainsi qu'aux parents** de ne pas être privés de la possibilité de bénéficier de quelques jours de repos bien mérités. D'autant que les écoles, elles, seront fermées.

Il y a **plus simple et plus efficace à la fois.** Dans la mesure où le calendrier de la campagne n'est pas encore arrêté, **envisager de la prolonger en la décalant de quelques jours** permettrait plus sûrement de **rendre un meilleur service aux usagers.** Ils ne seront probablement pas légion à solliciter des services, de surcroît la plupart du temps ouverts une demi-journée seulement, en plein coeur du pont du mois de mai. Cela **autoriserait, sans préjudice, un geste à destination de personnels dont l'engagement ne se dément pas** malgré les difficultés auxquels on les astreint régulièrement.

C'est ce que **F.O.-DGFIP** a encore rappelé au **Directeur Général** à l'occasion du **Comité Social de Réseau** du 16 octobre en lui demandant de rapporter cette décision et d'accorder le pont naturel à l'ensemble des personnels.

FO40 propose aux agents d'exprimer leur mécontentement suite au refus du DDFIP40 d'accorder le Pont naturel de mai 2024 en signant massivement la pétition adressée.